



MUNICIPALITÉ  
DE  
BALLENS

**Préavis n° 03 / 2025**  
de la Municipalité au Conseil général

Dicastère : Finances

## Budget pour l'année 2026

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

**Le budget 2026 présenté par la Municipalité est déficitaire à hauteur de CHF 60'160.00**

Les explications suivantes apporteront des précisions sur certaines décisions prises par la Municipalité :

### 10 Autorités

#### **10.3001 Rétribution Municipalité**

Les rétributions des municipaux n'ont pas subi d'augmentation depuis 5 ans et sont nettement en-dessous de la moyenne des communes environnantes.

Le temps de travail de chaque municipal est d'environ 140 heures annuelles pour la préparation et les séances de municipalité. Celui du Syndic est d'environ 180 heures.

### 11 Administration

#### **11.352.1 Participation Réseau AJEMA**

L'augmentation de la participation aux frais du réseau AJEMA est due, en partie, à l'augmentation de l'effectif des jeunes enfants du village.

L'autre facteur déterminant est la mise en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2027, d'un nouveau réseau d'accueil de jour, le Réseau Coccinelle, résultant de la dissolution du réseau actuel AJEMA à fin 2026. Les frais de cette installation sont CHF 12'400.00.

## 22 Service financier

Au budget 2026, la répartition de la péréquation se présente de la façon suivante :



Décompte prévisionnel 2026	
Commune :	N° OFS
Ballens	5423
	Montant en CHF
Péréquation des ressources (R)	-729'395
Solidarité principale	-646'860
Dotation minimale	0
Prélèvements conjoncturels	-82'535
Péréquation des besoins structurels (B)	-40'379
Compensation "surface productive"	-40'379
Compensation "population en altitude"	0
Compensation "élèves pondérés"	0
Compensation des charges particulières des villes (V)	325'465
Couche population	266'903
Compensation des déficits des lignes de trafic urbain	58'562
Compensation transitoire (C)	0

Total Péréquation (R + B + V + C)	-444'310
Participation à la cohésion sociale	569'709
Facture policière	85'933
Socle sécuritaire commun	17'852
Part des communes délégatrices	68'082
Total péréquation et factures cantonales	211'332

- 1) **Solidarité principale** : retour de CHF 646'860.00 –
- 2) **Prélèvements conjoncturels** : retour de CHF 82'535.00  
Ces piliers de la péréquation visent à atténuer les disparités fiscales entre les communes, consécutives à des différences de capacité financière
- 3) **Compensation « surface productive »** : retour de CHF 40'379.00  
Ce pilier de la péréquation vise à atténuer les disparités de charges entre les communes dues à des facteurs structurels qui échappent au contrôle des communes

- 4) **Couche population** : alimentation de CHF 266'903.00
- 5) **Compensation des déficits des lignes de trafic urbain** : alimentation de CHF 58'562.00  
Ces piliers de la péréquation visent la compensation des villes pour leurs charges en lien avec la fourniture de services qui bénéficient à une population plus importante que la leur
- 6) **Participation à la cohésion sociale** : alimentation de CHF 569'709.00  
La cohésion sociale, plus communément appelée « facture sociale », vise à répartir entre l'Etat et les communes les dépenses en faveur des couches les plus fragiles de la population
- 7) **Facture policière** : alimentation de CHF 85'933.00  
Ce montant basé sur la nouvelle péréquation intercommunale, vise à répartir entre les communes les charges liées au financement des missions générales de police accomplies par la Police cantonale en leur faveur / ou à leur place

## 45 Ordures ménagères et décharge

### **45.434.2 Taxes forfaitaires**

Ce compte des ordures ménagères est un **compte affecté** qui doit être équilibré à chaque exercice.  
En raison de la progression des coûts d'exploitation de la déchetterie intercommunale et en regard du déficit de CHF 16'098.00 réalisé en 2024, la taxe adulte annuelle passera de CHF 65.00 à CHF 85.00.

## 82 Service électrique

### **82.314 Entretien éclairage public**

Dans le cadre de la gestion des compteurs intelligents, la Romande Energie souhaite récupérer les armoires électriques qu'elle avait mises à disposition de la commune, à bien plaisir. Afin de garantir la continuité de l'éclairage public, trois nouveaux supports en béton seront réalisés pour accueillir les nouvelles armoires nécessaires au bon fonctionnement de ce réseau.

## Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

### **Le Conseil général de Ballens,**

- vu le préavis n° 03/2025 de la Municipalité ;
- entendu le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le budget 2026 présenté par la Municipalité se soldant par un excédent de charges de CHF 60'160.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Ch. Croisier

La Secrétaire :

G. Neuenschwander



Annexe: – Budget par ordre administratif

Présenté en séance du Conseil général du 18 décembre 2025